



LA LOI

CONSTITUTION LIBANAISE VOTEE LE 1er JANVIER 2040

- ✚ Les lois s'appliquent à tous les membres de la Communauté libanaise.
- ✚ Les lois ont pour ambition de faire vivre ensemble des personnes d'âges, de sexes différents mais d'égale dignité.

Article 1 : L'élection de deux présidents aura lieu tous les quatre ans. Un homme et une femme seront élus par le peuple libanais au suffrage universel direct.

Article 2 : Les entreprises, le Parlement sont obligés de respecter la parité hommes-femmes.

Article 3 : Les entreprises publiques et privées sont obligées de respecter l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

Article 4 : Les citoyennes comme les citoyens peuvent transmettre la nationalité libanaise à leurs descendants.

COMPOSITION DU GOUVERNEMENT LIBANAIS le 1er JANVIER 2040

MINISTERE	NOM
Première ministre	Nour Chami
Justice	John Eid
Intérieur	Christy Balmi
Défense	Alexandra Palvan
Transport	Sophia Kaslik
Education	Cyril Daoud
Commerce	Emile Bitar
Sport	Sarah Seman
Culture	Karim Sroujian
Affaires étrangères	Jad Maroun
Transition écologique	Christopher Obeid
Technologie	Raphaëlle Zolan

NOMS OFFICIELS DES METIERS AU LIBAN

Masculin	Féminin
docteur	doctrice
ingénieur	ingénieuse
architecte	architectrice
pilote	pilotesse
notaire	notairesse
auteur	autrice
concierge	conciergeuse
juge	jugeuse
entrepreneur	entrepreneuse
horloger	horlogère
ministre	féministre
député	députrice
soldat	soldate
pompier	pompière